

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

Etaient présents : Joël DERRIEN, Bruno JAFFRE, André PENVERN, Ginette MINIOU, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Le compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1°) Tarifs publics communaux pour l'année 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs publics communaux pour l'année 2014 comme indiqués ci-dessous (augmentation de 5 % pour les tarifs du service d'eau et augmentation de 1 % pour les autres) :

Cantine scolaire :

- Repas adulte 4.53 €
- Repas enfant 2.32 €

Garderie municipale (matin ou soir)

0.66 €

Concession au cimetière (le m²) :

- Pour 15 ans 25.06 €
- Pour 30 ans 50.11 €

Occupation des locaux communaux (la journée) :

- Salle municipale 154.50 €
- Caution 300.00 €
- Maison des associations 51.50 €
- Gratuit pour les associations locales

Photocopie (l'unité) :

0.30 €

Taxe de fossoyage :

- Tombe en pleine terre 87.91 €
- Caveau 47.83 €
- Columbarium 46.19 €

Occupation du caveau communal (le mois)

7.24 €

Vacation funéraire

25.00 €

Columbarium :

- Acquisition d'une case 461.79 €
- Concession pour 15 ans 46.19 €
- Concession pour 30 ans 92.34 €

Jardin du souvenir :

- Taxe de dispersion 23.09 €
- Taxe d'inscription sur la stèle pour 15 ans 46.19 €
- Taxe d'inscription sur la stèle pour 30 ans 57.72 €

Abonnement annuel à la bibliothèque municipale :

- Adulte 9.00 €
- Famille 11.00 €
- Vacancier 3.50 €
- Famille de vacanciers 5.60 €
- Caution 15.00 €

Service d'eau :

- Abonnement annuel 51.30 €
- Tranche de 1 à 50 m³, le m³ 1.02 €
- Tranche de 51 à 250 m³, le m³ 0.87 €
- Au-dessus de 250 m³, le m³ 0.70 €
- Branchement jusqu'à 15 ml 763.59 €

- Au-dessus de 15 ml, le ml supplémentaire	25.87 €
- Installation d'un second compteur	381.20 €
- Ouverture ou fermeture d'un branchement	25.54 €
- Compteur 3 m ³	78.78 €
- Compteur 5 m ³	86.53 €
- Main d'œuvre (heure)	29.45 €
- Tractopelle (heure)	57.50 €
Service assainissement :	
- Abonnement annuel	97.50 €
- Tarif du m ³ consommé	0.89 €
- Taxe de raccordement au réseau	2 263.70 €

2*) Allocation de vétérance 2013 des sapeurs-pompiers :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'allocation de vétérance 2013 qui s'élève à 352.13 € aux anciens sapeurs-pompiers : Serge BOURVIC, Jean-Pierre GAONAC'H, Gérard LE BRIS, Emile LE COZ, Jean MALEFANT, Denis VIEZ et Jean VIEZ.

3*) Réforme des rythmes scolaires – organisation de la semaine :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2014 de la façon suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- 7 h.15/8 h.50 : garderie périscolaire
- 9 h./12 h. : temps scolaire
- 12 h./14 h. : pause méridienne améliorée
- 14 h./16 h.15 : temps scolaire
- 16 h.15/16 h.30 : garderie périscolaire (gratuite)
- 16 h.30/18 h.30 : garderie périscolaire

Mercredi :

- 7 h.15/8 h.50 : garderie périscolaire
- 9 h./12 h. : temps scolaire
- 12 h./12 h.30 : garderie périscolaire gratuite (si besoin)

4*) Dénomination d'une rue :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le nom d'une partie de la rue, actuellement dénommée Quartier Isole, à partir du n° 4 (propriété de Monsieur Michel BARGUILLE), de la façon suivante : Hent Beg Roz. En ce qui concerne la remarque concernant les frais liés au changement d'adresse (carte grise, plaques d'immatriculation), le Conseil répond que chacun doit assumer ces frais.

5*) Syndicat intercommunal d'Electrification de Quimperlé : modalités de transfert de l'actif et du passif dans le cadre de la dissolution du syndicat :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de transfert de l'actif et du passif du SIE vers le SDEF telles qu'elles figurent dans la délibération n° 20130402 du SIE de Quimperlé dont il a pris connaissance.

6*) COCOPAQ : approbation de l'intérêt communautaire de la zone d'activités de Kervignac-Keranna à MOELAN-SUR-MER :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts de la COCOPAQ en vue de reconnaître d'intérêt communautaire la zone d'activités de Kervignac-Keranna à MOELAN-SUR-MER.

7*) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, si besoin, avant le vote du

budget primitif 2014 à hauteur de 55.450 €, soit 16,8 % des crédits 2013. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<i>- Achat de matériel</i>	<i>10.000 €</i>
<i>- Travaux de voirie</i>	<i>30.000 €</i>
<i>- Travaux bâtiments communaux</i>	<i>15.000 €</i>
<i>- Remboursement caution logement</i>	<i>450 €</i>

8*) Quart d'heure de libre expression :

- a) Le Maire indique au conseil municipal que lors de la réunion du 28 novembre 2013 relative à l'élaboration de la carte communale, il a été constaté par les services présents que des terrains situés au centre de l'agglomération n'étaient pas inclus dans le projet de carte communale alors que d'autres situés à la périphérie de l'agglomération y étaient inclus. Le Maire pense que ce dossier mérite d'être revu et qu'il souhaite attendre que les échéances électorales de mars 2014 soient passées avant de reprendre la réflexion.*
- b) Le Maire signale que Monsieur Frédéric SINIC, agent des services techniques, a repris une activité à 100 % depuis le 1^{er} décembre 2013. Il travaillait à temps partiel (80 %), à sa demande, depuis le 26 août 2013.*
- c) Le Maire signale également que Monsieur Joseph COHU peut prétendre à son départ en retraite à compter du mois d'août 2014. Compte tenu des congés et heures de récupération, il pourrait quitter son emploi à compter de la mi-avril. Pierre SCOARNEC demande si la commune va procéder à son remplacement. Le Maire répond que cette question demande réflexion. En effet, un poste à temps plein est-il nécessaire alors que plusieurs compétences ont été transférées à la COCOPAQ (transport scolaire, banque alimentaire. Quid de la gestion du service d'eau dans les années à venir. Christine KERDRAON indique que ce service pourrait être géré par la COCOPAQ à plus ou moins long terme. Bruno JAFFRE et Pierre SCOARNEC répondent qu'un regroupement avec les communes concernées par l'actuelle étude sur un schéma d'alimentation en eau potable (SAINT-THURIEN, QUERRIEN, TREMEVEN, LOCUNOLE et GUILLIGOMARC'H) serait plus judicieux notamment par rapport au prix de l'eau. Christine KERDRAON indique aussi une économie par rapport aux frais de personnel dans ce cas. La possibilité d'embaucher un agent en contrat à durée déterminée est également évoquée.*
- d) Le Maire indique qu'il a reçu ce vendredi un mail concernant le projet de modification des horaires de la Poste. Dans ce mail, Françoise MALLEJAC, déléguée aux relations territoriales en Finistère de la Poste, indique que les nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de poste seront appliqués en février 2014 après présentation en janvier au Comité Technique. Pour SAINT-THURIEN, le bureau sera ouvert les mardi, mercredi et vendredi de 14 h. à 17 h.30 et le jeudi de 15 h. à 17 h. Le Maire dit que la création d'une agence postale est possible avec un agent communal. La Poste participe aux frais de personnel mais ne paie plus de loyer pour le bâtiment. Françoise GOLIES indique qu'il faudrait inciter un commerçant à s'occuper d'un relais-poste.*
- e) Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qui acceptent, d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux de vendredi 10 janvier 2014 à 18 heures.*

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 16 décembre 2013

Le Maire,

Joël DERRIEN.